

# INSCRIPTIONS RENTREE 2023

Votre enfant fera son entrée à l'école Simone Veil pour la rentrée 2023/2024, merci de prendre note des informations ci-dessous et de vous y conformer pour réaliser convenablement son inscription.

## **A/ Rentrée en PETITE SECTION : 1ère année de maternelle**

**Conditions :** être résident de la commune, l'enfant doit être âgé de 3 ans au plus tard le 31/12/2023 (aucune exception à la règle).

**Documents à fournir le jour de l'inscription :**

- \* **certificat d'inscription** délivré par la mairie (à récupérer en amont en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille)
- \* photocopie de la pièce d'identité des 2 parents
- \* photocopie de la pièce d'identité de l'enfant s'il en possède déjà une
- \* photocopie des vaccins obligatoires à jour soit: Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) + Coqueluche + Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b + Hépatite B + Infections invasives à pneumocoque + Méningocoque de séro groupe C + Rougeole, oreillons et rubéole.
- \* photocopie du jugement de divorce précisant les modalités de garde le cas échéant

## **B/ Rentrée dans une autre classe, de la MS au CM2 :**

**Condition :** être résident de la commune

**Documents à fournir le jour de l'inscription à l'école :**

- \* **les mêmes que cités précédemment** pour une rentrée en PS
- \* un **certificat de radiation** émanant de l'ancienne école de l'enfant

Que vous soyez dans le cas A ou B, veuillez **prendre rendez-vous** sur un des créneaux ci-dessous par mail : [ce.0010418z@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010418z@ac-lyon.fr)

Aucune inscription ne sera faite sans RDV ou sans l'intégralité des documents demandés. Les rendez-vous se tiennent à l'école dans le bureau de la directrice, bâtiment maternelle.

**Créneaux possibles :** entre 8h30 et 11h ou entre 13h30 et 17h

- Vendredi : 03/10/24/31 mars + 07 avril + 05/12 mai 2023
- Lundi : 13 mars + 03 avril + 22 mai 2023

Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit présent lors de l'inscription pour laquelle il faut compter environ 20 minutes: ce sera l'occasion de réaliser la partie administrative.

Une visite de l'école et de la classe de votre enfant sera proposée à la fin du mois d'août (date précise communiquée ultérieurement).

Pour information, un service périscolaire (cantine et/ou garderie) est proposé par la commune, un dossier spécifique est à retirer et à rendre en mairie.

Au plaisir de vous accueillir prochainement dans notre établissement,  
Stéphanie Coelho, directrice